

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2026
COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 6 janvier 2026 à 18H30 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Etaient présents : M. BARRIER Patrice, M. GA Thierry, Mme ROULLÉ Annie, M. TIAFFAY Patrice, Mme BARRERE Céline, M. VIELLARD Vincent, Mme DUCHESNE Madeleine, Mme CHALENÇON Danièle, M. CLAUDON Eric, M. DAVID Thierry, Mme DESCHAMPS Isabelle, Mme GOMMENNE Catherine, M. LEFORT Clément, Mme DENHEZ Delphine, Mme DAUBENFELD Nicole, Mme THOURAULT Sylvie, M. ROYER Jean-Marc.

Etaient absents excusés :

Mme MICHEL Rafaële a donné pouvoir à M. BARRIER Patrice

Mme DESCHAMPS Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.
Le procès-verbal est adopté.

II. DELIBERATIONS

1) Attribution du Legs Maillart

Comme chaque année, le conseil municipal récompense les meilleurs élèves ou les élèves méritants grâce au Legs Maillart en accordant à chacun d'eux la somme de 300, 00 euros.

Adopté à dix-neuf voix pour

2) - Dissolution de la Caisse des Ecoles

Pour des motifs de cohérence fonctionnelle et de simplification administrative, le conseil municipal par délibération N°50/2022 du 5/7/22 a décidé de mettre en sommeil le budget de la caisse des écoles et de transférer ses activités et charges budgétaires à la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.

La loi N° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel prévoit que lorsque « la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal »

Aussi, il est proposé de dissoudre la caisse des écoles et d'approuver la clôture du budget afférent à cette dernière.

L'actif et la passif de ce budget (+ 8 167, 94€), seront intégrés au budget principal de la commune par opérations d'ordre non budgétaires sur l'exercice 2026.

Adopté à dix-huit voix pour et une voix contre (Sylvie Thourault)

3) - - Adoption de la motion de soutien à l'Association des Maires de France (AMF)

Lors du 107^e congrès des Maires de France, l'AMF a fait des propositions dans le but de réaffirmer que la liberté locale est incontournable pour le Pays et qu'elle ne peut exister sans des garanties juridiques et financières. Ces propositions concrètes sont reprises dans la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des Communes (motion jointe) que M. David Lisnard, Président de l'AMF demande aux collectivités de soutenir.

Adopté à dix-neuf voix pour

4) Virements de crédits sur le budget principal – DM N°1

Suite au vote du budget primitif le 8 avril 2025, il convient de procéder à des transferts de crédits pour permettre l'amortissement des biens au prorata temporis.

Il est donc nécessaire d'ajuster le compte 6811 en dépenses de fonctionnement et le compte 28 en recettes d'investissement comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

<i>Fonctionnement</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>
61521 (011) Bâtiments publics	- 876,00
6811 (042) dot aux amortissements des immobilisations	876,00
Total dépenses :	0,00

<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>
2188(21) autres immobilisations	-876,00
<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Cpt 28 Amortissement des immobilisations	+ 876,00
Total recettes	0,00

Adopté à dix-huit voix pour et une voix contre (Sylvie Thourault)

III GRAND REIMS

Le dernier conseil communautaire de l'année 2025 s'est tenu le 17/12/25 au cours duquel :

- Le SCOTT a été adopté,
- Le budget primitif 2026 a été voté
- Le dossier de demande de subvention au titre du FSIC (Fonds de Soutien aux Investissements Locaux) présenté par la Commune de Taissy a été accepté et validé pour la somme de 20 000 euros dans le cadre du projet de modernisation du système de vidéosurveillance.

IV. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

CMJ : réunion du 16/12/25

Le thème du prochain concours de dessins a été choisi, il s'agit de la Magie.

Claire Theilliez, bénévole de l'Association « deux mains c'est maintenant » viendra présenter son association dans le courant du mois de janvier.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil que la Commune de Taissy a reçu une mise en demeure en date du 16/12/2025, adressée par Maître Timothée Chaste du cabinet AGN Avocats représentant Mme Nicole Daubenfeld, conseillère municipale élue de la liste «Une nouvelle dynamique pour Taissy »

Mme Nicole Daubenfeld reproche au Maire et à trois élus, membres du groupe de travail de « La Passerelle » d'avoir publié sans son accord des photos de ses œuvres (voir Passerelle n° 16), ce que nie bien évidemment les élus concernés. Mme Daubenfeld n'a jamais fait état de cette absence d'autorisation auparavant, elle a simplement publié sur la page Facebook de Mme Sylvie Thourault, conseillère municipale de la liste « une nouvelle dynamique pour Taissy », le fait qu'elle se sentait lésée par rapport au nombre de photos des autres artistes mis également à l'honneur dans cet article de la Passerelle.

A ce propos, le maire rappelle que le but de cet article était de mettre en valeur le talent d'artiste de Mme Daubenfeld, d'où l'incompréhension face à cette mise en demeure

La commune, de son côté, a également pris contact avec son avocat pour la représenter dans cette triste affaire qui engendrera de fait, des frais d'honoraires pour la collectivité.

Enfin Le Maire répond aux questions orales posées par une élue.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19 H 15

Prochain Conseil le 03/02/26.

Mme. DESCHAMPS Isabelle

Secrétaire de séance



M. BARRIER Patrice,
Maire



